

# RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

## Note au lecteur

Les résumés ci-après répondent aux exigences en matière d'information et sont ci-après désignés les « Éléments ». Ces éléments sont numérotés de l'article A à E (A.1 à E.7).

Ce résumé contient tous les Éléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'émetteur. La numérotation peut présenter des omissions, certains éléments pouvant ne pas être soumis aux exigences en matière d'information.

Même si un Éléments doit figurer dans le résumé en raison de la nature des titres et de l'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente concernant l'Éléments ne puisse être fournie. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le résumé avec la mention « non applicable » ainsi qu'un bref état descriptif.

<b>Article A. - Introduction et Avertissements</b>		
<b>A.1</b>		Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Tout investisseur doit prendre en considération le présent prospectus dans sa globalité avant de prendre toute décision d'investissement dans les titres. Dans l'hypothèse où une réclamation relative aux informations contenues dans le prospectus serait portée devant un tribunal, il est possible que le plaignant doive, conformément à la législation nationale de l'État membre de l'Espace Économique Européen (« EEE ») concerné, supporter les coûts de la traduction du prospectus préalablement au lancement de la procédure. Sont responsables civilement les personnes responsables du contenu du résumé ou qui l'ont présenté, y compris ses traductions, mais seulement si le résumé est trompeur, inexact ou incohérent avec les autres parties du prospectus ou s'il ne donne pas, lorsqu'il est lu avec les autres parties du prospectus, les informations clés requises.
<b>A.2</b>	<b>Utilisation du prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final des titres par des intermédiaires financiers.</b>	Non applicable. L'émetteur n'a pas autorisé l'utilisation du prospectus pour la revente ou le placement final des titres.
<b>Article B – Émetteur</b>		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination Sociale et Commerciale de l'Émetteur</b>	La dénomination sociale et commerciale de l'émetteur est VMware, Inc. Toute référence faite dans le présent résumé à « VMware » ou à la « Société » désigne VMware, Inc. et ses filiales consolidées, à moins que le contexte ne l'indique autrement.
<b>B.2</b>	<b>Siège Social et Forme Juridique de VMware, législation en vertu de laquelle l'Émetteur exerce ses activités et les pays dans lesquels il est constitué</b>	VMware est une Société de capitaux créée et soumise aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis. Son siège social principal est situé au 3401, Hillview Avenue, Palo Alto, Californie 94304, États-Unis d'Amérique. La Société a été constituée au Delaware en 1998 et est enregistrée auprès du Secrétariat d'État du Delaware, sous le numéro 2853894.
<b>B.3</b>	<b>Description de la Nature des Acti-</b>	VMware a été pionnière dans le développement et l'application des technologies de virtualisation basées sur des serveurs x86, séparant le logiciel d'application du matériel

<p><b>vités actuelles de VMware et de ses principales Activités et identification des principaux marchés sur lesquels l'émetteur est présent</b></p>	<p>sous-jacent. VMware est un des leaders des solutions d'infrastructures de virtualisation et de nuage qui permettent aux commerces de transformer la façon dont ils établissent, livrent et consomment les ressources de technologie de l'information (la "TI") d'une façon qui est évolutive et fondée sur leurs besoins spécifiques. Les avantages qu'en retirent les clients de la Société comprennent des coûts de TI réduits et une infrastructure de systèmes plus automatisée et résistante, capable de répondre de manière dynamique à des demandes commerciales variables.</p> <p>Au fil des ans, la Société a élargi sa gamme de produits par delà la virtualisation sur ordinateur, jusqu'à inclure des produits qui permettent les organisations à gérer leurs ressources IT par le biais de nuages privés et d'environnements multi-nuages et multi-dispositifs complexes, en tirant parti des synergies dans le cadre des trois groupes de produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SDDC ou Centre de données définies par des logiciels [Software-Defined Data Center]</li> <li>• Systèmes d'informatique en nuage hybrides</li> <li>• Informatique pour utilisateurs finaux</li> </ul> <p>VMware a été la première Société à formuler une vision pour le SDDC, où une infrastructure croissante est virtualisée et livrée en tant que service, ce qui permet de complètement automatiser le contrôle du centre de données par logiciel.</p> <p>VMware s'est constitué en tant que Société dans l'État du Delaware en 1998, a été achetée par EMC Corporation ("EMC") en 2004 et a réalisé son premier appel public concernant ses actions ordinaires de Catégorie A actions ordinaires en août 2007. EMC détient environ 81,3 % des actions ordinaires de la société, ce qui comprend 43 million d'actions de ses actions ordinaires de Catégorie A au 31, décembre 2015, et l'ensemble des actions ordinaires de Catégorie B de la société, et VMware est considéré comme "société contrôlée" conformément à la réglementation de la Bourse de New York. Le 12 octobre 2015, Dell Inc. ("Dell"), Denali Holding Inc. ("Denali") et EMC ont conclu un accord définitif du type S-1 en vertu duquel Denali a consenti à faire l'acquisition d'EMC. Conformément aux modalités de l'accord, VMware continue à fonctionner en tant que Société cotée en bourse. À la clôture de la transaction, une partie de la contrepartie de la fusion que les actionnaires EMC recevront comprendra des actions communes de Catégorie V qui seront immatriculées auprès de la Commission de Sécurité et d'Échanges [Securities and Exchange Commission] et seront émises par Denali. Conformément aux modalités de l'accord, l'on prévoit qu'environ 0,111 actions d'actions ordinaires de catégorie V sera émise par Denali pour chacune des actions EMC. Denali a révélé que les actions ordinaires de Catégorie V seront des stocks de reflet cotés en bourse lesquels, à leur émissions, sont censés refléter la performance de l'intérêt économique dans les activités de la société s'élevant à environ 53 %. La clôture des opérations prévues par l'accord de fusion est soumise à l'approbation des actionnaires EMC actionnaires, ainsi que de divers systèmes d'approbations réglementaires.</p> <p>Le total des produits de l'année 2015 s'est accru de 9 % pour atteindre 6 571 millions de dollars US. Ce chiffre comprend principalement des produits de licence s'élevant à 2 720 millions de dollars US et de produits de services s'élevant à 3 927 millions de dollars US. Sur l'ensemble des produits de services de la société en 2015, 87 % ont inclus des produits de maintenance des logiciels et les 13 % restant ont inclus des produits de services professionnels, y compris les formations. Au niveau historique, la majorité des ventes de licences de la Société sont provenu de VMware vSphere, ce qui est inclus dans la catégorie de produits informatiques de la Société au sein du groupe de produits SDDC. Toutefois, au cours des deux dernières années, les ventes de licences VMware vSphere ont décliné. Tandis que la transformation du secteur TI se poursuit, la Société s'attend à ce que son essor soit de plus en plus basé sur les ventes de ses produits, suites et solutions de services dans le cadre de ses trois groupes de produits. Ainsi, la Société a connu des volumes soutenus de ventes, de l'utilisation de la production et du nombre de clients qui ont acheté VMware NSX, la solution de virtualisation de réseau de la Société. En outre, les solutions informatiques de la Société destinées aux utilisateurs finaux continue à croître, sous l'influence en partie des offres de gestion mobile d'entreprise.</p> <p>Les chiffres d'affaires par zone géographique pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 se présentent comme suit (en millions) :</p>
--	---

		<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>																																
		<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>																														
		\$ 3,311	\$ 2,912	\$ 2,485																														
		<b>3,260</b>	<b>3,123</b>	<b>2,722</b>																														
		<b>\$ 6,571</b>	<b>\$ 6,035</b>	<b>\$ 5,207</b>																														
		7																																
<b>B.4a</b>	<b>Tendances Récentes</b>	<p>Les secteurs de virtualisation, d'informatique sur nuage, d'informatique pour utilisateurs finaux, et de centres de données définis par les logiciels sont liés les uns aux autres et en croissance rapide, et la Société fait face à une concurrence intense sur l'ensemble des marchés en ce qui concerne ses produits et services. La Société fait face à une concurrence provenant, entre autres, des fournisseurs d'infrastructures de nuages publics et de produits basés sur SaaS. Tandis que les commerces se servent de plus en plus de nuages publics et de produits basés sur SaaS, ils bâtissent une plus grande majorité de leurs nouvelles charges de travail de calcul hors succursale. En conséquence, l'on prévoit que la demande de ressources TI sur place soit basse, et il faudra que les produits et services de la Société se fassent de plus en plus la concurrence en ce qui concerne les charges de travail informatiques des clients ayant des nuages publics hors succursale et des produits basé sur SaaS. La Société fait également face à une concurrence provenant de grandes sociétés diversifiées de logiciels et de matériel d'entreprises, sociétés qui offrent des plateformes concurrentielles basées sur des technologies open source, des alliances avec d'autres secteurs et leurs partenaires et des membres de son écosystème partenaire de développement et de technologie. La Société est convaincue que les facteurs clés de sa capacité de faire une concurrence à succès comprennent le niveau de fiabilité et d'interopérabilité, et les nouvelles fonctionnalités de ses produits et services ; la capacité qu'ont ses produits de soutenir des plateformes de matériel, des systèmes d'exploitation, des cadres d'applications et des plateformes de nuage publics multiples ; sa capacité de venir aux devants des besoins de la clientèle au sein de marchés en croissance rapide en ce qui concerne les ressources IT ; la tarification de ses produits et services ; la capacité d'intégrer les technologies open source technologies qui sont essentielles au sein des environnements d'informatique sur nuage privés et publics ; la capacité d'attirer et de retenir des employés cruciaux ; et la capacité de maintenir et de développer son écosystème de partenaires de technologie, de fournisseurs de services et de partenaires de ventes en canaux.</p>																																
<b>B.5</b>	<b>Structure Organisationnelle</b>	Non applicable, car les informations concernant la structure organisationnelle de VMware n'ont pas à être fournies ailleurs dans le prospectus.																																
<b>B.6</b>	<b>Participations dans le Capital de VMware</b>	Non applicable, car les informations concernant la structure du capital de VMware n'ont pas à être fournies ailleurs dans le prospectus.																																
<b>B.7</b>	<b>Informations Financières sélectionnées concernant VMware et changements ultérieurs significatifs</b>	<p>Les données financières ci-dessous proviennent des comptes consolidés audités de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 tels que publiés dans le Rapport Annuel de la Société sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 tels que décrit dans la section « Documents Disponibles pour l'Inspection » de ce prospectus. Les comptes consolidés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis aux États-Unis d'Amérique (« GAAP »).</p> <p>Tableau en millions, sauf pour les montants par action, et actions en milliers</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="3" style="text-align: center;"><b>Pour l'exercice clos le 31 décembre,</b></th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: center;"><b>2015</b></th> <th style="text-align: center;"><b>2014</b></th> <th style="text-align: center;"><b>2013</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><b>Éléments du compte de résultats:</b></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Chiffres d'affaires :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Licence</td> <td style="text-align: right;">\$</td> <td style="text-align: right;">2,720</td> <td style="text-align: right;">\$ 2,591</td> <td style="text-align: right;">\$ 2,270</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Services</td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,927</td> <td style="text-align: right;">3,444</td> <td style="text-align: right;">2,937</td> </tr> </tbody> </table>					<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre,</b>					<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Éléments du compte de résultats:</b>					Chiffres d'affaires :					Licence	\$	2,720	\$ 2,591	\$ 2,270	Services		3,927	3,444	2,937
		<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre,</b>																																
		<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>																														
<b>Éléments du compte de résultats:</b>																																		
Chiffres d'affaires :																																		
Licence	\$	2,720	\$ 2,591	\$ 2,270																														
Services		3,927	3,444	2,937																														

		Règlement GSA	(76)	--	--
		Total des chiffres d'affaires	\$ 6,571	\$ 6,035	\$ 5,207
		Résultat d'exploitation	1,197	1,027	1,093
		Résultat net	997	886	1,014
		Résultat net par action moyenne pondérée, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$ 2,35	\$ 2,06	\$ 2,36
		Résultat net par action moyenne pondérée, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$ 2,34	\$ 2,04	\$ 2,34
		Actions moyennes pondérées, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	424 003	430 355	429 093
		Actions moyennes pondérées, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	426 547	434 513	433,415
			<b>31 décembre</b>		
			<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
		<b>Éléments du Bilan :</b>			
		Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme <sup>(1)</sup>	\$ 7,509	\$ 7,075	\$ 6,175
		Fonds de roulement <sup>(1)</sup>	5,231	4,886	4,198
		Total des actifs	15,746	15,216	12,327
		Total des produits reportés	5,076	4,833	4,092
		Obligations à long terme <sup>(2)</sup>	1,500	1,500	450
		Capitaux propres	7,923	7,586	6,816
		<b>Éléments du Flux de Trésorerie :</b>			
		Trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation	\$ 1,899	\$ 2,180	\$ 2,535
		(1) Au cours du quatrième trimestre 2015, VMware a adopté de façon anticipée la mise à jour des normes de comptabilité No 2015-17, le bilan classification des impôts différés, en ayant recours à une application rétrospective. Cette norme exige que tous les actifs et passifs des impôts différés, ainsi que toutes provisions pour valorisation connexes, soient classifiées comme non-courants sur les bilans. La norme mise à jour a été appliquée rétrospectivement à toutes les périodes présentées.			
		(2) Le 21 janvier 2014, dans le cadre de l'accord conclu par la Société en vue de l'acquisition de A.W.S. Holding, LLC (« AirWatch Holding »), l'unique membre et détenteur d'actions de Air-Watch LLC (« AirWatch »), VMware et EMC ont conclu un accord d'échange de billets à ordre prévoyant l'émission de trois billets à ordre pour un montant global en principal de 1.500 millions de Dollars. Le total des dettes de 1 500 millions \$ inclut 450 millions \$ qui étaient en échange des 450 millions \$ de billets à ordre impayés des exercices antérieurs.			
<b>B.8</b>	<b>Informations Financières Pro Forma</b>	Non applicable, car aucune information financière historique ne doit être fournie dans le prospectus.			
<b>B.9</b>	<b>Prévisions de Bénéfice</b>	Non applicable. Le présent prospectus ne contient aucune prévision de bénéfice.			

<b>B.10</b>	<b>Réserves dans le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Informations Financières historiques</b>	Non applicable. Le rapport du commissaire aux comptes ne comporte aucune réserve.
<b>B.11</b>	<b>Tableau du Fonds de Roulement</b>	VMware estime que son fonds de roulement (à savoir, sa capacité d'accès à une trésorerie ainsi qu'à d'autres ressources disponibles de liquidités pour honorer ses obligations arrivant à échéance) est suffisant pour satisfaire à ses exigences actuelles au moins pour les douze prochains mois.

<b>Article C - Titres</b>		
<b>C.1</b>	<b>Type et Catégorie des Titres offerts, y compris le Code d'Identification du Titre</b>	<p>Les actions offertes dans le cadre du Plan d'Achat d'Actions par les Employés de VMware de 2007, tel que modifié et mis à jour (« ESPP » - <i>Employee Stock Purchase Plan</i>) sont des actions ordinaires de Catégorie A de VMware, d'une valeur nominale de 0,01 dollar US.</p> <p>Le numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) des actions ordinaires de la Société est US9285634021. Le numéro d'identification de valeurs mobilières pour les États-Unis (CUSIP) des actions ordinaires de la Société est le 928563402.</p>
<b>C.2</b>	<b>Monnaie d'Émission des Titres</b>	Le dollar des États-Unis est la monnaie d'émission des titres.
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'Actions en circulation</b>	Le capital émis de la Société se composait de 421,946,696 actions ordinaires au 31 décembre 2015, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 dollar US, dont 121,946,696 actions ordinaires de Catégorie A et 300.000.000 actions ordinaires de Catégorie B.
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux Titres</b>	<p>Aucun salarié participant n'aura de droits de vote, de droit à des dividendes ou d'autres droits attachés à la qualité d'actionnaire dans les offres faites de l'ESPP jusqu'à ce que les droits d'achat aient été exercés et que les actions aient été achetées et remises au salarié participant. Suite à cet achat et à cette remise, le salarié participant sera titulaire des droits attachés aux actions, comme indiqué ci-dessous :</p> <p>Catégories d'Actions Ordinaires. VMware dispose de deux catégories d'actions ordinaires autorisées : les actions ordinaires de Catégorie A et les actions ordinaires de Catégorie B. Seules les actions ordinaires de Catégorie A font l'objet du présent prospectus.</p> <p>Droits aux dividendes. Sous réserve des privilèges susceptibles de s'appliquer aux actions privilégiées en circulation au moment considéré, les porteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et des actions ordinaires de Catégorie B de VMware en circulation ont le droit de recevoir des dividendes, prélevés sur les actifs légalement disponibles, en se les partageant à égalité par action possédée, aux dates et pour les montants déterminés de temps à autre par le conseil d'administration de VMware (le « Conseil d'Administration »). Les droits à dividende sont acquis lorsque les actions ordinaires sont émises. Toutefois, les actionnaires n'ont pas de droits à dividendes avant que le Conseil d'Administration n'autorise, le cas échéant, la distribution de dividendes. Si des dividendes sont distribués, tous les actionnaires inscrits à une certaine date fixée par le Conseil d'Administration auront droit à ces dividendes. Si quelqu'un n'est pas actionnaire inscrit à cette date, il ou elle n'aura pas droit au paiement de ces dividendes.</p> <p>Selon le §1197 du Titre 12 du Code du Delaware, les dividendes non réclamés pendant 3 ans reviennent à l'État du Delaware. Plus précisément, les droits aux dividendes deviennent caducs après un délai de non-réclamation correspondant à une période minimum et continue de 3 ans au cours de laquelle un propriétaire a cessé, omis ou négligé</p>

		<p>de faire valoir un droit de propriété ou de possession.</p> <p>Il n'y a pas de restrictions sur les dividendes ni de procédures spéciales pour les actionnaires résidant au sein de l'Union européenne et de l'EEE.</p> <p><i>Droits de conversion des actions ordinaires de Catégorie B.</i> Chaque action ordinaire de Catégorie B est convertible tant qu'elle est détenue par EMC ou son ayant droit au choix d'EMC ou de son ayant droit en une action ordinaire de Catégorie A.</p> <p>Toutes les conversions seront effectuées sur la base d'une action pour une action.</p> <p><i>Droits de vote.</i> Les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et d'actions ordinaires de Catégorie B sont titulaires de droits identiques, sauf que les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A ont droit à une voix par action alors que les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B ont droit à 10 voix par action sur tous les sujets soumis au vote des actionnaires de VMware, exception faite de la nomination des administrateurs, de la conversion et des mesures nécessitant le consentement des détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B et des autres dispositions protectrices.</p> <p>Les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B de VMware, votant séparément en tant que classe d'actionnaires, ont le droit de désigner 80 % du nombre total de membres du Conseil d'Administration de VMware qu'il y aurait dans l'hypothèse où aucun siège du Conseil d'Administration n'était vacant au moment du vote.</p> <p>Sous réserve des droits attachés à une quelconque catégorie d'actions privilégiées de désigner des administrateurs, les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A de VMware et les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B de VMware, votant ensemble en tant que classe d'actionnaires unique, ont le droit de désigner les membres du Conseil d'Administration restants, lesquels ne sauraient à aucun moment compter moins d'un administrateur. À cette occasion, les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B auront droit à un vote par action.</p> <p>De manière générale, tous les autres sujets soumis au vote des actionnaires doivent être approuvés par une majorité des votes pouvant être exprimés lors d'une assemblée et par l'ensemble des actions ordinaires de Catégorie A et des actions ordinaires de Catégorie B dont les détenteurs assistent personnellement à l'assemblée ou y sont représentés, votant ensemble en tant que classe unique, sous réserve de tous droits de vote consentis aux détenteurs éventuels d'actions de préférence.</p> <p><i>Absence de Droits de Prémption ou de Rachat.</i> Les actions ordinaires de Catégorie A et de Catégorie B de VMware ne confèrent pas de droit de préemption pour acquérir des actions ordinaires de la Société et ne sont pas soumises aux dispositions relatives à un fonds de rachat ou d'amortissement.</p> <p><i>Droit de Percevoir les Distributions liées à la Liquidation.</i> En cas de liquidation ou de dissolution de VMware, les porteurs d'actions ordinaires de Catégorie A ou de Catégorie B de VMware ont le droit de participer de manière égale à l'ensemble des actifs de VMware restant après paiement de toutes les dettes et désintéressement des titulaires d'actions de préférence en circulation.</p>
<b>C.5</b>	<b>Cessibilité</b>	<p>L'offre d'actions en vertu de l'ESPP a été enregistrée auprès de la Commission américaine des opérations de bourse (SEC) sur la base d'une déclaration d'enregistrement sur le formulaire S-8 et les actions ordinaires émises et en circulation sont en général librement cessibles.</p> <p>Un participant peut vendre des actions acquises en vertu de l'ESPP à tout moment de son choix, sous réserve du respect des lois applicables sur les valeurs mobilières, des règles applicables en matière de délit d'initié et des périodes d'interdiction/restriction de cession applicables. Le participant assume le risque des fluctuations du prix des actions sur le marché.</p>
<b>C.6</b>	<b>Admission à la Négociation sur un Marché Réglementé</b>	<p>Non applicable. Les actions sont cotées à la bourse de New York (« NYSE »), qui n'est pas un marché réglementé au sens de la Directive 2004/39/EC, sous le symbole « VMW ». En Allemagne, les actions sont négociées sur le marché libre (« Freiverkehr ») des bourses de Francfort, Berlin, Munich et Stuttgart ainsi que sur Tradegate sous le symbole « BZF1 ». Elles ne seront pas admises à la négociation sur un marché réglementé.</p>

<b>C.7</b>	<b>Politique de Dividende</b>	À la suite de l'offre publique initiale de VMware en août 2007, la Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires. VMware ne prévoit pas actuellement de procéder à une distribution de dividendes en espèces dans un avenir prévisible.
------------	-------------------------------	--

<b>Article D – Risques</b>
----------------------------

Les salariés doivent examiner attentivement les risques décrits ci-dessous, qui sont décrits plus en détail sous la rubrique « Facteurs de Risque », et les autres informations contenues dans le présent prospectus, et prendre en compte ces facteurs dans leur décision d'investissement. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques, seuls ou en combinaison avec d'autres circonstances, peut avoir un effet défavorable significatif sur la situation commerciale et financière de la Société et entraîner une baisse du cours des actions de la Société. Dans un tel cas, les salariés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Le prospectus expose tous les risques que la Société juge significatifs. Toutefois, la description des risques ci-dessous peut s'avérer incomplète et les risques décrits peuvent donc ne pas être les seuls risques auxquels la Société est exposée. D'autres risques et incertitudes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation commerciale et financière de la Société. L'ordre de présentation des facteurs de risque ci-dessous n'indique pas la probabilité de leur survenance ni l'étendue ou l'importance des risques individuels.

<b>D.1</b>	<b>Risques liés à VMware ou à son secteur</b>	<p>Risques Relatifs à l'Activité de VMware</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le succès de VMware en vient à dépendre de plus en plus de l'acceptation de ses produits et services émergents par sa clientèle.</li> </ul> <p>Une baisse notable dans la demande des produits de virtualisation des serveurs VMware aurait un effet négatif sur les marges d'exploitation de VMware.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• VMware est confronté à une concurrence accrue qui est susceptible d'avoir un effet négatif sur ses marges d'exploitation.</li> <li>• La perte de membres de la direction cruciaux chez VMware pourrait nuire aux activités de VMware.</li> <li>• La concurrence pour les employés cibles de VMware est intense et onéreuse, et il est possible que VMware ne soit pas à même d'attirer et de maintenir des employés hautement qualifiés.</li> <li>• Des conditions économiques défavorables sont susceptibles de nuire aux activités de VMware.</li> </ul> <p>VMware pourrait se trouver dans l'incapacité de répondre à des avancées technologiques rapides par de nouvelles solutions et offres de services.</p> <p>VMware s'expose aux risques du change.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résultat d'exploitation de VMware pourrait fluctuer de manière significative.</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;">Des violations des systèmes de cyber sécurité VMware sont susceptibles de nuire aux activités de VMware.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• VMware gère des activités internationales qui l'exposent à des dangers découlant de l'implication de juridictions et marchés étrangers.</li> <li>• Les efforts actuels de recherche et de développement de VMware pourraient ne pas générer de recettes significatives avant plusieurs années, voire même jamais.</li> </ul> <p>Il se peut que VMware ne soit pas à même de protéger de façon adéquate ses droits de propriété intellectuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation par VMware de logiciels open source dans le cadre de ses produits est susceptible d'avoir un effet négatif sur sa capacité de vendre ses produits et de soumettre VMware à des contentieux.</li> <li>• L'évolution des activités de VMware fait appel à des stratégies de marché complexes qui comportent de grands risques.</li> <li>• Le succès de VMware dépend de sa capacité à développer des modèles d'activité et tarifaires appropriés.</li> <li>• Les produits et services de VMware sont hautement techniques et peuvent</li> </ul>
------------	---	---

		<p>comporter des erreurs, des défauts ou des failles de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le non-respect des lois et règlements applicables en matière de gestion des cycles de vie des produits et services pourrait nuire aux activités de VMware.</li> <li>• Le succès de VMware dépend de l'interopérabilité de ses produits et services avec ceux d'autres sociétés.</li> <li>• La perturbation des canaux de distribution de VMware nuit à ses activités.</li> </ul> <p>Les produits VMware vCloud Air et SaaS dépendent de fournisseurs tiers pour les services de centre informatique et de colocation.</p> <p>Il se peut que les coentreprises ne produisent pas les avantages et les résultats auxquels on s'attendait.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les produits SaaS, qui comprennent des risques de sécurité de conformité et de données, constituent un élément important des activités de VMware.</li> <li>• VMware est impliquée dans des contentieux, enquêtes ou procédures pouvant avoir un effet défavorable sur la Société.</li> </ul> <p>La divulgation inappropriée de données personnelles est susceptible d'impliquer la responsabilité de VMware et nuire à sa réputation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si VMware ne respectait pas ses contrats clients ou les réglementations portant sur les marchés publics, l'activité de VMware pourrait être affectée négativement.</li> <li>• Des acquisitions pourraient nuire aux activités de VMware, et à son résultat d'exploitation.</li> <li>• Si le fonds de commerce (<i>goodwill</i>) ou les immobilisations incorporelles amortissables de VMware sont dépréciés, VMware peut être tenue de comptabiliser une charge importante dans ses résultats.</li> <li>• Des problèmes au niveau des systèmes informatiques VMware pourraient affecter défavorablement son activité et pourraient nuire aux opérations de VMware.</li> </ul> <p>Il se peut que VMware puisse être exposé à des passifs d'impôts supplémentaires, et ses marges d'exploitation négativement impactée du fait de taux d'imposition supérieurs aux prévisions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des événements catastrophiques ou des conditions géopolitiques sont susceptibles de venir déranger les activités de VMware.</li> <li>• Les modifications apportées aux principes comptables et directives pourraient entraîner des effets ou des charges comptables défavorables.</li> </ul> <p>Risques associés à la relation unissant VMware à EMC</p> <p>Le prix des stocks VMware a baissé de façon significative depuis l'annonce faite de l'acquisition Dell, et le fait que c'est une affaire en cours en attente potentielle d'être complétée est susceptible d'avoir un impact négatif sur les activités VMware et le prix des actions à l'avenir.</p> <p>Les titulaires d'actions ordinaires de Catégorie A chez VMware ont une capacité limitée d'influencer les affaires qui nécessitent l'approbation des actionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EMC a la capacité d'empêcher un changement de transaction de contrôle et est susceptible de vendre le contrôle de VMware sans en faire bénéficier les autres actionnaires.</li> <li>• Dans l'éventualité où le niveau de participation d'EMC s'accroît de façon importante, EMC (ou Denali, si l'acquisition Dell est achevée) est susceptible de causer une fusion unilatérale de VMware dans EMC sans le besoin d'un vote des actionnaires VMware ou du Conseil d'administration VMware à un prix par action qui pourrait ne pas refléter une prime au prix du marché alors en vigueur.</li> <li>• VMware s'engage dans des transactions de personnes liées avec EMC qui sont</li> </ul>
--	--	---



		<p>susceptibles de détourner ses ressources, occasionner des frais d'opportunité et s'avérer un échec.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de VMware et d'EMC se recoupent en partie et EMC et Dell pourrait se trouver en concurrence avec VMware, ce qui serait susceptible de réduire la part de marché de VMware.</li> <li>• La concurrence d'EMC et de Dell sur certains marchés pourrait affecter la capacité de VMware à construire et maintenir des relations de partenariat.</li> <li>• VMware pourrait néanmoins être redevable d'impôts dus par d'autres membres du groupe fiscal consolidé d'EMC.</li> <li>• VMware possède une capacité limitée de résoudre quelconque litige survenant entre VMware et EMC.</li> <li>• Le président (« <i>Chief Executive Officer</i> »), le directeur financier, et certains administrateurs de VMware ont des conflits d'intérêts potentiels avec EMC.</li> <li>• La capacité d'EMC de contrôler le conseil d'administration de VMware pourrait faire obstacle au recrutement d'administrateurs indépendants par VMware.</li> <li>• Les données financières historiques de VMware en tant que filiale contrôlée majoritairement par EMC peuvent ne pas être représentatives des résultats d'une Société cotée totalement indépendante.</li> </ul>
<b>D.3</b>	<b>Principaux Risques liés aux Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cours de l'action ordinaire de Catégorie A de VMware a subi des variations substantielles ces dernières années et pourrait fluctuer substantiellement à l'avenir.</li> <li>• Si des analystes financiers ou des spécialistes du secteur d'activité modifient de manière défavorable leurs recommandations portant sur les actions de la Société, le cours de l'action et les volumes négociés pourraient diminuer.</li> <li>• Des dispositions anti-takeover de la législation du Delaware, et les documents constitutifs de VMware pourraient décourager des tentatives d'OPA.</li> </ul>

<b>Article E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Produit Net et Estimation des Frais totaux</b>	<p>En supposant que chaque salarié éligible utilise le maximum de ses contributions accumulées pour acheter des actions, le produit brut pour VMware dans le cadre de l'offre en vertu de l'ESPP en application du présent prospectus sera de 278 923 346 dollars US.</p> <p>Les frais de la présente offre comprennent les frais juridiques d'un montant d'environ 40 000 dollars US. Après déduction de ces frais, le produit net sur la base des hypothèses ci-dessus, serait d'environ 278 883 346 dollars US.</p>
<b>E.2a</b>	<b>Motifs de l'Offre et Utilisation du Produit</b>	<p>L'ESPP est destiné à fournir une méthode par laquelle les salariés éligibles de la Société et de ses filiales peuvent acquérir des actions ordinaires de Catégorie A de VMware et donc acquérir une participation dans l'avenir de la Société.</p> <p>La Société peut utiliser le produit de l'exercice des droits d'acquisition pour tout objet social.</p>
<b>E.3</b>	<b>Description des conditions et modalités de l'Offre</b>	<p>VMware a décidé d'offrir aux salariés éligibles de certaines de ses filiales la possibilité d'acquérir des actions ordinaires de Catégorie A de VMware (« droits d'acquisition ») dans le cadre de l'ESPP.</p> <p>L'ESPP est géré par le conseil d'administration de VMware ou un comité nommé par ce dernier (le « Comité des Rémunérations »). VMware a désigné E*TRADE Securities Inc. (« E*TRADE ») en tant que gestionnaire de l'ESPP. Les actions ordinaires de Catégorie A remises à un participant dans le cadre de l'ESPP seront enregistrées, au nom du participant ou via un intermédiaire, sur le compte du participant chez E*TRADE.</p> <p><i>Actions offertes</i></p> <p>Les actions offertes sont des actions ordinaires de Catégorie A de VMware, d'une valeur nominale de 0,01 dollar US. Le nombre total d'actions réservées à</p>

l'achat en application de l'ESPP est de 14.300.000. Au 31 décembre 2015, 4 748 141 actions étaient disponibles à l'achat en application de l'ESPP.

#### *Période d'offre*

Les périodes d'offre ont en général une durée de douze mois mais cette durée est susceptible de modification à la discrétion du Conseil d'Administration ou du Comité des Rémunérations. S'agissant de la période couverte par le présent prospectus, les périodes d'offre débuteront le 1<sup>er</sup> février 2016, le 1<sup>er</sup> août 2016 et le 1<sup>er</sup> février 2017, en conséquence de quoi la première période d'offre commence avant l'approbation du présent prospectus et est couverte par le prospectus daté du 24 mars 2015 et approuvé le 26 mars 2015, et son supplément daté du 12 janvier 2016 et approuvé le 15 janvier 2016. Chacune de ces périodes d'offre aura une durée de douze mois et consiste en deux périodes d'options intégrées consécutives de six mois. Les actions sont achetées à la fin de chacune des périodes d'options intégrées à l'aide des contributions des employés effectuées par le biais des retenues salariales au courant de la période d'options intégrées. Le droit de chaque participant d'acquiescer des actions ordinaires de Catégorie A aux termes de l'ESPP sera automatiquement exercé le dernier jour de la période d'option intégrée respective de six mois, proportionnellement aux montants crédités sur le compte ESPP du participant.

#### *Participations*

Les participants affectent un pourcentage de leur rémunération à l'achat d'actions par le biais de retenues sur salaire. Lors de la remise de son bulletin d'adhésion, le participant précise le pourcentage de rémunération devant être affecté à l'ESPP, lequel pourcentage doit se situer dans la fourchette de deux (2 %) à quinze pour cent (15 %) de sa rémunération éligible pour l'ESPP. Les montants de rémunération affectés à l'acquisition d'actions ordinaires de Catégorie A ne peuvent excéder 7.500 dollars US par période d'option intégrée de six mois (ou un montant proportionnel au titre de périodes d'option plus longues ou plus courtes). Toutes les retenues sur salaire autorisées par un participant seront portées à son crédit en application de l'ESPP. Un participant peut réduire ou augmenter le pourcentage des retenues sur salaires par la remise d'une notification écrite à VMware au moins un jour ouvré avant le premier jour de la période d'offre. Le changement de pourcentage prendra effet dès que possible à compter de cette notification.

#### *Éligibilité à l'ESPP*

Seuls les salariés de VMware ou de ses filiales désignées justifiant d'au moins deux (2) mois de service continu préalablement au début de la période d'option sont éligibles à une participation à l'ESPP. Seuls les salariés dont l'emploi habituel est supérieur à 20 heures par semaine sont éligibles à l'ESPP (sauf dispositions contraires prévues par la loi applicable), ainsi que ceux dont l'emploi habituel est supérieur à 5 mois par année civile. Les salariés expriment leur décision de participer à l'ESPP en remettant à VMware un formulaire d'adhésion. La participation est volontaire et le salarié est libre d'y mettre fin à tout moment. Les participants souhaitant se désinscrire au titre d'une période donnée peuvent le faire à tout moment, au plus tard 15 jours avant la fin de la période d'option intégrée. En cas de rupture du contrat de travail liant un participant à VMware ou ses filiales, quel qu'en soit le motif, sa participation à l'ESPP sera immédiatement résiliée et le montant cumulé de toutes ses contributions à l'ESPP sera restitué au salarié concerné.

#### *Prix d'acquisition*

Dans le cas de la première période d'option intégrée d'un participant, le prix d'acquisition est de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la juste valeur de marché des titres au premier jour de cotation de la période d'offre ou au dernier jour de cotation de la première période d'option intégrée (à savoir, la date de l'acquisition), selon le plus bas des deux prix, à condition toutefois, que chaque offre de douze mois vienne à terme en avance (le premier jour de la seconde période d'option intégrée) si la valeur raisonnable du marché des actions ordinaires de Catégorie A de la Société au premier jour de la seconde période d'option intégrée est plus basse que la valeur rai-

		<p>sonnable des actions ordinaires de Catégorie A de la Société au premier jour de la première période d'option intégrée, et que tous les participants dans l'offre de douze mois expirée reçoivent automatiquement une nouvelle offre de douze mois commençant le même jour où la seconde période d'option intégrée était censée commencer. Dans l'éventualité où l'offre de douze mois n'expire pas en avance, pour la seconde période d'option intégrée d'un participant, le prix d'acquisition est quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la juste valeur marchande de actions (i) au premier jour de bourse de la seconde période d'option intégrée ou (ii) au dernier jour de bourse de la seconde période d'option intégrée ou (iii) au premier jour de bourse de la première période d'option intégrée, selon le plus bas des deux prix. La juste valeur de marché sera le cours de clôture de l'action sur le NYSE à la date concernée ou, en l'absence de cotation à la date concernée, au dernier jour de cotation précédent.</p> <p><i>Modification et Cessation de la Participation à l'ESPP</i></p> <p>Le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier ou mettre un terme à l'ESPP, à condition qu'aucune de ces modifications n'affecte défavorablement la possibilité d'acquérir des actions au cours d'une période d'offre sans le consentement du participant. L'approbation des actionnaires peut être requise pour certaines modifications. La nécessité de recueillir cette approbation sera déterminée par le Conseil d'Administration ou le Comité de Rémunération, en application des lois et règlements en vigueur à la date à laquelle la modification apportée à l'ESPP devient effective.</p> <p><i>Frais de Commission</i></p> <p>E*TRADE applique des frais de commission de 19,99 euros par transaction en ligne en Allemagne et en France et de 9,99 £ au Royaume-Uni par cession d'actions acquises dans le cadre de l'ESPP.</p>
<b>E.4</b>	<b>Description des Intérêts significatifs dans l'Offre, notamment les Conflits d'Intérêts</b>	Non applicable car les informations concernant les ces intérêts ne sont pas requises pour l'établissement du prospectus.
<b>E.5</b>	<b>Nom de l'Entité offrant de vendre le Titre</b>	VMware, Inc.
<b>E.6</b>	<b>Dilution Maximale</b>	<p>La valeur comptable des capitaux propres de la Société (définis comme le total des actifs diminué du total des passifs) comme indiqué dans les comptes consolidés conformément aux règles GAAP s'élevait à environ 7 923 488 000 dollars US au 31 décembre 2015, soit environ 18,78 dollars US par action (calculé sur la base d'un nombre total d'actions de Catégorie A et d'actions de Catégorie B en circulation de 421 946 696 au 31 décembre 2015).</p> <p>En supposant un produit net de 278 883 346 dollars US et l'achat de 6 670 972 actions, la mise en œuvre de l'offre conduirait à une augmentation directe de la valeur comptable des capitaux propres d'environ 0,36 dollar US par action pour les actionnaires existants et une dilution moyenne d'environ 22,67 dollars US par action pour le salarié éligible qui a acheté les actions et, par conséquent, la dilution pour les investisseurs qui acquièrent des actions au prix d'achat de 41,81 dollars US est d'environ 54 %.</p>
<b>E.7</b>	<b>Estimation des Frais facturés à l'Investisseur par l'Émetteur</b>	Non applicable. Il n'y a aucun frais de ce type.